Autorisation de droit à l'image

> Modèle validé le 15 novembre 2026. Il s'appuie sur la loi (Code civil, RGPD, loi Informatique et Libertés), sur l'article 25 des statuts et sur les articles 7 et 13 du règlement intérieur.

Association Les Étincelles 72 — 26 rue de Richebourg, 72000 Le Mans.

Autorisation de captation et d'utilisation de l'image et de la voix

1 — La personne concernée

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse électronique ou téléphone : _____

Je suis (cocher) :

- Une personne majeure, autorisant en mon nom ;
- Le représentant légal d'une personne mineure : nom et prénom de l'enfant _____ ;
- Le représentant légal ou la personne habilitée d'une personne majeure protégée : nom et prénom de la personne _____ (qualité : _____).

2 — Ce que j'autorise

L'association Les Étincelles 72 peut me photographier, me filmer ou enregistrer ma voix lors de ses activités et événements, et utiliser ces images et ces enregistrements pour faire connaître son action et ses actions de sensibilisation.

L'association s'engage à ne jamais utiliser mon image d'une manière qui porte atteinte à ma dignité, à ma vie privée ou à ma réputation, ni dans un contexte étranger à son objet.

3 — Où mon image peut être utilisée

Cocher chaque usage autorisé :

- ☐ Le site internet de l'association (lesetincelles72.fr) ;
- ☐ Les réseaux sociaux de l'association ;
- ☐ Les affiches, flyers, brochures et rapports d'activité ;
- ☐ Les supports de présentation (diaporamas, vidéos) utilisés lors d'interventions et de réunions avec les partenaires ;
- ☐ La presse et les médias, lorsqu'ils relaient une action de l'association ;
- ☐ Usage interne uniquement (archives et comptes rendus), sans diffusion publique.

4 — Mention du handicap ou de l'état de santé

L'image d'une personne peut révéler un handicap ou un état de santé. Il s'agit d'une donnée sensible, protégée par le RGPD. Mon accord pour cet usage est donc demandé séparément :

- ☐ J'accepte que mon image soit publiée même si elle peut laisser apparaître mon handicap ou mon état de santé ;
- ☐ Je refuse : mon image ne sera publiée que si rien ne permet de deviner mon handicap ou mon état de santé. Dans le doute, l'association ne publiera pas la photographie.

Quel que soit mon choix, l'association ne publiera jamais de légende mentionnant mon handicap ou mon état de santé sans mon accord écrit distinct.

5 — Nom et légende

- ☐ Mon nom peut apparaître dans la légende ;
- ☐ Seul mon prénom peut apparaître ;
- ☐ Aucun nom ne doit apparaître.

6 — Durée et territoire

Cette autorisation est donnée à titre gratuit, sans contrepartie, pour une durée de trois ans à compter de la date de signature, renouvelable par une nouvelle signature, pour une diffusion dans le monde entier lorsqu'elle est faite sur internet. Elle ne concerne pas un usage commercial par l'association ou par un tiers.

7 — Mes droits

Je peux à tout moment retirer mon autorisation, en le demandant par écrit au Bureau de l'association, par courriel à contact@lesetincelles72.fr ou par courrier au 26 rue de Richebourg, 72000 Le Mans. L'association me répond et retire alors mon image de ses supports numériques dans un délai d'un mois. Elle ne peut pas retirer les supports imprimés déjà distribués, ni ce qui a déjà été relayé par des tiers, mais ne les réutilisera plus.

J'ai aussi le droit d'accéder à mes données, de les faire rectifier ou effacer, de limiter leur usage ou de m'y opposer, en m'adressant au Bureau, dans les conditions du règlement général sur la protection des données (RGPD) et de la loi du 6 janvier 1978. En cas de difficulté, je peux saisir la CNIL.

8 — Responsabilité de l'association

L'association conserve les autorisations signées dans un espace à accès restreint, uniquement pour prouver le consentement, et les détruit à la fin de leur validité. Les membres de l'association qui prennent des photographies lors des activités s'engagent à ne pas les publier à titre personnel sans respecter les choix indiqués ci-dessus (règlement intérieur, article 7).

9 — Signature

Fait à _____, le ____ / ____ / _____

Signature de la personne concernée (ou de son représentant légal), précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Signature de l'association :

Textes de référence

- Article 9 du Code civil : toute personne a droit au respect de sa vie privée et de son image ;
- Règlement général sur la protection des données (RGPD), règlement (UE) 2016/679, notamment les articles 7 (consentement et droit de le retirer), 9 (données de santé) et 12 (réponse sous un mois) ;
- Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

- Statuts de l'association, article 25 ; règlement intérieur, articles 7 et 13.

Revision #3
Created 2026-11-15 10:54:22 UTC by admin-etincelles72
Updated 2026-11-15 11:56:02 UTC by admin-etincelles72